VY RESORT
THERMAL & SPA

Réservez votre séjour en **cure médicale conventionnée**

SAISON THERMALE 2027 du 8 février au 18 décembre

IDENTITÉ / CURISTE 1	IDENTITÉ / CURISTE 2
Civilité* : ☐ Mme ☐ M.	Civilité* : ☐ Mme ☐ M.
Nom*:	Nom*:
Prénom* :	Prénom* :
Téléphone* :	Téléphone* :
Adresse* :	Adresse* :
.....	
Ville* :	Ville* :
Code postal*:	Code postal*:
E-mail :	E-mail :
Médecin thermal :	Médecin thermal :
Mon parrain :	Mon parrain :

VOTRE ORIENTATION*		
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1ère Orientation	☐	☐
2nde Orientation	☐	☐

VOTRE ORIENTATION*		
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1ère Orientation	☐	☐
2nde Orientation	☐	☐

CURISTE 1
☐ PMR ☐ Surpoids (+120 kg) ☐ Diabète de type 1 ☐ Autres, à préciser.

CURISTE 2
☐ PMR ☐ Surpoids (+120 kg) ☐ Diabète de type 1 ☐ Autres, à préciser.

*Mentions obligatoires

VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE (Selon disponibilités)
Thermes Callou
Arrivée le lundi de votre choix du 08/02 au 29/11:
Vos dates de cure : du **au**
Premium - Thermes les Dômes
Arrivée le lundi de votre choix du 22/03 au 08/11:
Vos dates de cure : du **au**
Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium constitue une option de :
299€/pers.(1) de mars à août 2027 399€/pers.(1) de septembre à novembre 2027
(1) Option non prise en charge par l'Assurance Maladie.

VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE (Selon disponibilités)
Thermes Callou
Arrivée le lundi de votre choix du 08/02 au 29/11:
Vos dates de cure : du **au**
Premium - Thermes les Dômes
Arrivée le lundi de votre choix du 22/03 au 08/11:
Vos dates de cure : du **au**
Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium constitue une option de :
299€/pers.(1) de mars à août 2027 399€/pers.(1) de septembre à novembre 2027
(1) Option non prise en charge par l'Assurance Maladie.

Découvrez tous les avantages de la cure premium aux Thermes les Dômes (voir p. 15 de la brochure thermale)

INFORMATIONS		
• Où résiderez-vous pendant votre cure ? ☐ Résidence Callou*** ☐ Résidence les Dômes**** ☐ Ibis Vichy*** ☐ Mercure Vichy**** ☐ Autre, précisez :	• Serez-vous accompagné(e) ? : ☐ Oui ☐ Non • Votre accompagnant est : ☐ En cure prévention santé ☐ Séjour bien-être ☐ Non curiste	• Si c'est votre première cure à Vichy, comment avez-vous connu notre établissement ? ☐ Médecin ☐ Presse ☐ Réputation de la station ☐ Parrainage ☐ Internet ☐ Relations ☐ Salons ☐ Autre, précisez :

REMISES HÉBERGEMENT

Cette année, économisez jusqu'à 15% sur votre hébergement dans nos hôtels et résidences[1] (p.16-17).

Pour toutes réservations avant le 31/01/2027, bénéficiez de :

• **10% de remise** pour les séjours du 07/02 au 28/03/2027 inclus

Pour toutes réservations avant le 31/03/2027, bénéficiez de :

• **15% de remise** pour les séjours du 04/04 au 28/11/2027 inclus

(1) Selon les dates d'ouverture 2027 de nos établissements.

RÉSIDENCE CALLOU *** TARIFS CURISTES 20 NUITS - PRIX PAR LOGEMENT[1]

Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. Selon les dates d'ouverture 2027 de nos établissements.

	BASSE SAISON Arrivées du 07/02 au 18/04/2027 inclus	MOYENNE SAISON Arrivées du 10/10 au 28/11/2027 inclus	HAUTE SAISON Arrivées du 25/04 au 03/10/2027 inclus
STUDIO 1 ou 2 personnes	☐ 1 025 €	☐ 1 100 €	☐ 1 260 €
STUDIO + 1 ou 2 personnes	☐ 1 225 €	☐ 1 300 €	☐ 1 460 €
APPARTEMENT 2 pièces 2 ou 4 personnes	☐ 1 525 €	☐ 1 600 €	☐ 1 760 €

(1) Hors taxe de séjour.

HÔTEL IBIS VICHY *** TARIFS CURISTES 20 NUITS - PRIX PAR CHAMBRE[1]

Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. Selon les dates d'ouverture 2027 de nos établissements.

	BASSE SAISON Arrivées du 07/02 au 18/04/2027 inclus	MOYENNE SAISON Arrivées du 10/10 au 28/11/2027 inclus	HAUTE SAISON Arrivées du 25/04 au 03/10/2027 inclus
Chambre single standard 1 personne	☐ 1 195 €	☐ 1 270 €	☐ 1 470 €
Chambre double standard 2 personnes	☐ 1 275 €	☐ 1 350 €	☐ 1 550 €

(1) Hors taxe de séjour.

TARIF OPTION RESTAURATION AU BISTROT AUVERGNAT[1] - PRIX PAR PERSONNE

	Tarif public	Tarif anticipé
Formule petit-déjeuner[2]	☐ 278,00 €	
Formule Demi-pension curiste 2 plats[3]	☐ 696,00 €	☐ **591,60 €**
Formule Demi-pension curiste 3 plats[3]	☐ 776,00 €	☐ **659,60 €**
Formule Pension complète curiste 2 plats[4]	☐ 1 114,00 €	☐ **946,90 €**
Formule Pension complète curiste 3 plats[4]	☐ 1 274,00 €	☐ **1 082,90 €**
Choix des menus avec une diététicienne	☐ 15 €	

TOTAL CURISTE 1 €	**TOTAL CURISTE 2** €

*(1) Le Bistrot Auvergnat est le restaurant intégré à la Résidence Callou*** et à l'hôtel Ibis Vichy****

(2)Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners

(3)Formule demi-pension curiste : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners

(4)Formule pension complète curiste : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

Pour bénéficier du tarif anticipé, la réservation de la restauration doit être faite en amont avant votre arrivée en cure.

RÉSIDENCE LES DÔMES **** TARIFS CURISTES 20 NUITS - PRIX PAR LOGEMENT[1]

Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. Selon les dates d'ouverture 2027 de nos établissements.

	BASSE SAISON Arrivées du 07/02 au 18/04/2027 inclus	MOYENNE SAISON Arrivées du 10/10 au 28/11/2027 inclus	HAUTE SAISON Arrivées du 25/04 au 03/10/2027 inclus
STUDIO 1 ou 2 personnes	☐ 1 375 €	☐ 1 450 €	☐ 1 610 €
APPARTEMENT 2 pièces 2 ou 4 personnes	☐ 1 775 €	☐ 1 850 €	☐ 2 010 €

(1) Hors taxe de séjour.

HÔTEL MERCURE VICHY **** TARIFS CURISTES 20 NUITS - PRIX PAR CHAMBRE[1]

Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. Selon les dates d'ouverture 2027 de nos établissements.

	BASSE SAISON Arrivées du 07/02 au 18/04/2027 inclus	MOYENNE SAISON Arrivées du 10/10 au 28/11/2027 inclus	HAUTE SAISON Arrivées du 25/04 au 03/10/2027 inclus
Chambre supérieure 1 ou 2 personnes	☐ 1 600 €	☐ 1 680 €	☐ 1 950 €
Chambre privilège 1 ou 2 personnes	☐ 1 980 €	☐ 2 060 €	☐ 2 330 €

(1) Hors taxe de séjour.

TARIF OPTION RESTAURATION AU RESTAURANT LES DÔMES[1] - PRIX PAR PERSONNE

	Tarif public	Tarif anticipé
Formule petit-déjeuner[2]	☐ 390,00 €	
Formule Demi-pension curiste 2 plats[3]	☐ 910,00 €	☐ **773,50 €**
Formule Demi-pension curiste 3 plats[3]	☐ 1 030,00 €	☐ **875,50 €**
Formule Pension complète curiste 2 plats[4]	☐ 1 430,00 €	☐ **1 215,50 €**
Formule Pension complète curiste 3 plats[4]	☐ 1 670,00 €	☐ **1 419,50 €**
Choix des menus avec une diététicienne	☐ 15 €	

TOTAL CURISTE 1 € | **TOTAL CURISTE 2** €

*(1) Le restaurant les Dômes est le restaurant intégré à la Résidence les Dômes**** et à l'hôtel Mercure Vichy****

(2)Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners

(3)Formule demi-pension curiste : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners

(4)Formule pension complète curiste : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

Pour bénéficier du tarif anticipé, la réservation de la restauration doit être faite en amont avant votre arrivée en cure.

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

Programme SILHOUETTE ET VITALITÉ (voir p.10 de la brochure)	☐ 259€ /pers. ☐ 466€ pour 2 pers.[1]

TOTAL PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE €

(1)Tarif pour 2 personnes effectuant leur cure conventionnée aux mêmes dates pendant la saison thermale 2027.

PARKING

3 semaines - 20 nuits Ibis Vichy*** ou Résidence Callou***	☐ 70 €
3 semaines - 20 nuits Mercure Vichy**** ou Résidence les Dômes****	☐ 70 €

TOTAL PARKING €

OPTIONS ASSURANCE ANNULATION

Valeur du dossier € TTC		Tarifs par dossier
-	600 €	**40 €**
601 €	1 250 €	**60 €**
1 251 €	2 000 €	**80 €**
2 001 €	3 000 €	**100 €**
3 001 €	4 000 €	**120 €**
Plus de 4 000 €	10 000 €	**4,00 %**

TOTAL ASSURANCE ANNULATION €

VOS ARRHES

Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez nous **joindre un règlement de 50 €** par personne à titre d'arrhes prévus à la convention thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de "**Resort Thermal de Vichy**".

Vos arrhes seront entièrement déduites du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Exception au dépôt d'arrhes : Accident du Travail (AT), Affection Longue Durée (ALD) et Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Le solde de votre séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée.

L'assurance client sera portée dès 2027 par les assureurs suivants : Altima Assurances (sous la marque Altima) (Assurance Annulation, Arrivée tardive, Interruption de séjour et d'activité) Ressources Mutuelles Assistance (sous la marque Vyv International Assistance) (Assistance/Rapatriement)

Voir les conditions générales de vente sur vy-resort.com ou sur demande au service client.

VOTRE RÉCAPITULATIF					MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Arrhes	50 € x personne(s)	=	 x 100 %	=	 €
Cure premium	 € x personne(s)	=	 x 25 %	=	 €
Total hébergement anticipé	 € x % personne(s)	=	 x 25 %	=	 €
Total Hébergement	 €	=	 x 25 %	=	 €
Total Restauration	 €	=	 x 25 %	=	 €
Choix des menus avec une diététicienne	15 € x personne(s)		 x 100 %	=	 €
Total Programme Complémentaire	 €	=	 x 25 %	=	 €
Total parking	 €	=	 x 100 %	=	 €
Total assurance annulation	 €	=	 x 100 %	=	 €
			TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION		 €

SOLDE DU SÉJOUR À RÉGLER UN MOIS AVANT VOTRE ARRIVÉE

☐ Carte bancaire	Pour le règlement, merci de contacter notre service client au **04 43 23 81 11** afin de recevoir un lien de paiement sécurisé
☐ Chèque	**Chèque à l'ordre de Resort Thermal de Vichy**

Dans le cadre de nos communications commerciales (hors contrat en cours), j'accepte d'être contacté(e) par le resort par (plusieurs choix possibles) :
☐ téléphone ☐ SMS ☐ e-mail ☐ courrier postal

☐ Si j'ai choisi d'être contacté(e) par email, j'accepte le suivi de mes interactions avec les e-mails reçus à des fins d'analyse et d'amélioration des communications.

Fait à

le 20

Signature obligatoire :

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES À UNE CURE THERMALE CONVENTIONNÉE, SOINS COMPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS DE CONFORT ASSOCIÉES

2.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

2.2.1 – Tarif règlementaire d'une cure conventionnée
Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire. Il est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale du médecin. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

2.2.2 - Tarifs des soins complémentaires et des prestations de confort associées à une cure conventionnée
Les soins thermaux complémentaires relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale et les prestations de confort (supplément établissement thermal premium) associées à la cure conventionnée sont tarifés librement par la Société et ne donnent pas lieu à remboursement par le régime d'assurance maladie. Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

2.2.3 - Règlement de la cure, des soins complémentaires et des prestations de confort
Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans que le Client ait valablement (I) justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie, ou (II) acquitté la part restant à sa charge si la prise en charge est partielle, ou (III) acquitté l'intégralité de sa cure en cas d'absence de prise en charge.
Les soins complémentaires et les prestations de confort associées à la cure thermale conventionnée doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure. Aucune prestation ne peut être délivrée ni débuter sans paiement intégral préalable.
Le Client fait son affaire de tout remboursement qui pourrait lui être dû, le cas échéant, par une complémentaire santé.

2.2.4 - Réservation : versement d'arrhes
Le bulletin de réservation d'une cure conventionnée doit être accompagné du versement d'arrhes d'un montant précisé dans ledit bulletin pour chaque cure réservée (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier (affection longue durée (ALD), complémentaire santé solidaire (CSS), accidents du travail, ...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation écrite de la Société.
Les arrhes deviennent acompte trente (30) jours calendaires avant le début de la cure.

2.3 - Vente à distance relative aux cures conventionnées, aux soins complémentaires et aux prestations de confort associées

La cure conventionnée, les soins complémentaires et les prestations de confort associés n'étant pas soumis au code de la consommation, le droit de rétractation ne leur est pas applicable.

2.4 - Modification, annulation et interruption

2.4.1 - Modification
Toute demande de modification par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être expressément acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client.
Toute modification acceptée dans le cadre d'une cure thermale conventionnée s'applique aux soins complémentaires et aux prestations de confort qui y sont associés.
En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des soins complémentaires et des prestations de confort en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.2 - Annulation
Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.
Les soins complémentaires et les prestations de confort réservés avec la cure thermale conventionnée suivent les mêmes conditions d'annulation que celles relatives à la cure conventionnée.

Date de réception par la Société du courrier/courriel d'annulation partielle ou totale du Client	Conséquences financières pour le Client
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement de 100% du montant versé à la réservation pour les prestations concernées
Entre 30 et 3 jours calendaires inclus avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées, déduction faite de 30 € par personne concernée (1)
Entre 2 jours calendaires et la date de début de la cure conventionnée / en cas de non-présentation du Client sur site	Aucun remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées

(1) Par exemple, si la Société reçoit le courrier d'annulation d'un Client vingt (20) jours calendaires avant la date de début de sa cure conventionnée, la Société lui remboursera 20€ (= 50€ d'arrhes – 30€). Si le Client avait réservé une cure conventionnée avec des soins complémentaires et des prestations de confort associées pour deux personnes et réglé X euros, la Société lui remboursera X euros moins 60 €.
Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit annuler la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.3 - Interruption
Une cure conventionnée doit avoir lieu sur trois (3) semaines consécutives de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par l'article 15-2 de la convention nationale thermale, à savoir pour raisons médicales attestées par le médecin thermal ou en cas de force majeure dûment établie.
En cas d'interruption ainsi justifiée, la facturation des soins est établie par la Société sur une base prorata temporis et donne lieu au remboursement des sommes relatives aux jours de soins non effectués.
Toute interruption de cure pour des raisons non prévues par la convention nationale thermale entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie, et le Client est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure (y compris des soins complémentaires et des prestations de confort associés).

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.5 - Organisation de la cure

2.5.1 - Capacité à suivre une cure
Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans communication préalable par le Client d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Client, de son médecin traitant ou du médecin thermal de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies.
La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée sur ce fondement et, plus généralement, pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.
Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

2.5.2 - Horaires des soins
Les horaires de cure sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Clients. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

2.5.3 - Soins non effectués
Lorsque des soins prescrits n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, ce dernier s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.
Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés, hormis dans les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale (voir § 2.4.3).

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société vy-resort.com

La réservation d'une prestation entraine la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.

À retourner à Vy Resort Thermal & Spa
Vy Resort Thermal & Spa • BP 2138 • 03201 VICHY Cedex • France
resa@vy-resort.com • www.vy-resort.com

04 43 23 81 11